

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	03 Décembre 2018	<b>Séance du : 19 Décembre 2018</b>
		L'An Deux Mille dix-huit, le 19 Décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 34</u>	
Présents : 23	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (St Félix de Lodez), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Henri JURQUET (Brignac), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

**Objet : ZAC de la SALAMANE à CLERMONT l'HERAULT – Vente de la parcelle référencée Lot 15-1 Autorisation donnée au Président**

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération en date du 04/07/2018 la Communauté de communes du Clermontais a approuvé la cession de la parcelle « Lot 15-1 » de la ZAC de la Salamane au profit de la société SCI Ford Thibouret.

Cette société a fait part à la collectivité de sa décision d'abandonner son projet d'implantation sur la ZAC de la Salamane.

Il convient donc de rapporter la délibération précitée.

La société groupe TURCO Automobile fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 15-1 » d'une superficie d'environ 3482 m<sup>2</sup> située sur la ZAC de la SALAMANE à Clermont l'Hérault, au prix de 63 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 219 366 € HT net vendeur.

La société groupe TURCO Automobile souhaite acquérir cette parcelle afin d'implanter son activité de garage automobile, carrosserie, réparation et vente de véhicules automobile. Les parcelles seront aménagées en fonction de la demande et en harmonie architecturale.

La surface du lot 15-1 sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Monsieur BRUN propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 15-1 », d'une surface d'environ 3 482 m<sup>2</sup> à la société groupe TURCO Automobile ou par substitution, à toute société dont son gérant, serait associé ou mandataire au prix de 63 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 219 366 € HT net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Développement durable réunie le 12 décembre 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**RAPPORTE** la délibération n°2018.07.04.25 en date du 4 juillet 2018.

**APPROUVE** la vente de la parcelle référencée « Lot 15-1 », d'une surface d'environ 3 482 m<sup>2</sup> à la société groupe TURCO Automobile ou par substitution, à toute société dont son gérant, serait associé ou mandataire au prix de 63 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 219 366 € HT net vendeur.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX